



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 février 2015  
Français  
Original: anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-huitième session

Point 4 de l'ordre du jour

### Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

## Lettre datée du 5 février 2015, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite le 4 février 2015 par un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) au sujet des remarques formulées récemment par le «rapporteur spécial» sur la situation des droits de l'homme en RPDC, Marzuki Darusman, dans un entretien qu'il a eu avec Associated Press (AP) le 2 février 2015<sup>1</sup>.

Dans cet entretien, Darusman aurait déclaré: «la première chose à faire serait d'assurer la libération immédiate de ces 80 000 à 100 000 (prisonniers) ou la suppression de ces camps», mais «cela ne peut se faire que si ... le système au pouvoir est complètement démantelé», «véritablement écarté, éliminé du paysage, et qu'un nouveau gouvernement arrive au pouvoir».

Ces remarques des plus malveillantes portent atteinte à la dignité de notre direction suprême. Elles ne sont rien de moins qu'une incitation à «changer le régime» de la RPDC, État membre souverain de l'Organisation des Nations Unies.

À ce propos, même AP, dans sa dépêche, fait observer que «des propos aussi brutaux, s'ils sont courants chez les hauts responsables des États-Unis, ne sont pas fréquents de la part de fonctionnaires de l'ONU».

Ceci montre clairement que Darusman, loin d'être objectif, apporte son soutien et souscrit aux tentatives menées par les forces hostiles à la RPDC, notamment les États-Unis, pour renverser le système social de la RPDC.

<sup>1</sup> Voir également «Le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la RPDC fustige les remarques du “Rapporteur spécial” du Conseil des droits de l'homme de l'ONU» et «La “résolution relative aux droits de l'homme” de l'ONU contre la République populaire démocratique de Corée devrait être retirée: commentaire de la KCNA», 4 février 2015 (site de l'Agence centrale de presse coréenne (KCNA): [www.kcna.co.jp/index-e.htm](http://www.kcna.co.jp/index-e.htm)).



Qu'une telle personne puisse être membre du personnel de l'ONU, censé être guidé par des principes d'objectivité et d'impartialité, est incompréhensible.

Je vous prie instamment de prendre les mesures nécessaires pour que Darusman présente ses excuses pour ses remarques inappropriées, et de reconsidérer sa qualité de fonctionnaire de l'ONU.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer que les «camps de prisonniers» évoqués par Darusman n'ont jamais existé dans mon pays et qu'il a été prouvé que l'histoire de leur existence n'était qu'un pur mensonge fondé sur les faux témoignages de «transfuges du Nord» tels que Sin Tong Hyok, lequel a récemment avoué qu'il avait menti sur son passé et a présenté des excuses pour avoir trompé la population.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme au titre du point 4 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) So Se Pyong

---